

DÉPARTEMENT DE L'INDRE

04 MAI 2022

ROLAND RENARD COMMISSAIRE ENQUÊTEUR,

RAPPORT D'ENQUÊTE PUBLIQUE
relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par
la SAS PICOTY CENTRE pour l'exploitation d'une installation de stockage temporaire
avant expédition de déchets de type huiles usagées
sur le territoire de la commune du Blanc

CONCLUSIONS

Exploitation d'une installation de stockage temporaire d'huiles usagées
sur le territoire de la commune du Blanc

● **Objet de l'enquête :**

L'enquête publique a pour objet une demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation d'une installation de stockage temporaire avant expédition de déchets de type huiles usagées sur le territoire de la commune du Blanc

La SAS PICOTY CENTRE a pour objectif la restructuration de certaines de ses activités afin de proposer une reprise des déchets dangereux et non dangereux (ex : chiffons souillés, aérosols ...) et la requalification partielle ou totale de certains sites de stockages de distribution de carburants en stockage de déchets de type huiles usagées dans une logique d'extension des zones de collecte mais également dans une logique de désengorgement du site de regroupement de Montmorillon (département de la Vienne).

● **Prescripteur :**

L'arrêté préfectoral du 21 janvier 2022 (36-2022-01-21-00001) ordonne l'ouverture d'une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS PICOTY CENTRE pour l'exploitation d'une installation de stockage temporaire, avant expédition de déchets de type huiles usagées, sur le territoire de la commune du Blanc

● **Arrêtés pris en application principalement :**

- ✓ du Code de l'environnement livre 1^{er} et livre V, notamment ses articles L. 123-1 à L. 123-18, R. 123-1 à R. 123-27 ;
- ✓ de la nomenclature des installations classées ;
- ✓ de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;
- ✓ de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire ;
- ✓ des les décrets d'application prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;
- ✓ de l'arrêté ministériel du 9 septembre 2021 relatif à l'affichage des avis d'enquête publique, de participation du public par voie électronique et de concertation préalable ainsi que des déclarations d'intention prévus par le Code de l'environnement ;
- ✓ de la demande d'autorisation environnementale déposée le 18 mai 2021 et complétée le 2 novembre 2021 par le directeur de la SAS PICOTY CENTRE
- ✓ du rapport de l'inspecteur des installations classées en date du 24 novembre 2021 constatant la complétude du dossier de demande d'autorisation environnementale ;
- ✓ de l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale rendu le 7 janvier 2022 ;
- ✓ de la décision du Tribunal Administratif de Limoges du 18 janvier 2022, par laquelle ce dernier a désigné Roland RENARD en qualité de commissaire enquêteur ;

● **Durée, siège et lieux d'enquête :**

L'enquête s'est déroulée du lundi 07 mars 2022 - 09h00 au vendredi 08 avril 2022 - 17h00
Le dossier d'enquête publique était consultable, sur support papier et sur poste informatique aux heures et jours habituels d'ouverture au public (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00), à la mairie du Blanc,
et notamment pour les permanences du commissaire enquêteur ;
- le lundi 07 mars 2022 – de 09h00 à 12h00 ;

Exploitation d'une installation de stockage temporaire d'huiles usagées
sur le territoire de la commune du Blanc

- le samedi 19 mars 2022 – de 09h00 à 12h00 ;
- le jeudi 24 mars 2022 – de 14h00 à 17h00 ;
- le mercredi 30 mars 2022 – de 14h00 à 17h00 ;
- le vendredi 8 avril 2022 – de 14h00 à 17h00.

Le dossier d'enquête était également consultable à l'adresse Internet des services de l'État dans l'Indre :

<https://www.indre.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/I.C.P.E/Dossier-Autorisation-ICPE>.

Les observations pouvaient être transmises par courrier électronique à l'adresse : pref-be-ep-picoty@indre.gouv.fr et consultées sur le site internet des services de l'État dans l'Indre à l'adresse suivante :

<https://www.indre.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/I.C.P.E/Dossier-Autorisation-ICPE>

● Dossier d'enquête :

Le dossier mis à disposition du public était composé :

- d'un document de 196 pages complété par 55 pages d'annexes
Ce dossier bien que conséquent reste accessible grâce notamment à la présence de plusieurs sommaires de bonne facture.
- d'un registre d'enquête publique
- de l'avis de l'autorité environnementale Centre-Val de Loire
- de l'avis du 18 juin 2021 pour la demande d'autorisation environnementale (DAE) du Service départemental d'incendie et de secours de l'Indre
- de l'avis du 21 décembre 2021 pour la demande d'autorisation environnementale (DAE) du Service départemental d'incendie et de secours de l'Indre
- de l'avis de la Délégation départementale de l'Indre de L'ARS

Le dossier de demande d'autorisation d'exploiter explique clairement les différents points importants du projet et comprend notamment :

- *le résumé non technique du dossier de demande d'autorisation d'exploiter ICPE* *page 9*
- *le résumé non technique de l'étude d'impact de la demande d'autorisation d'exploiter* *page 13*
- *le résumé non technique de l'étude de dangers de la demande d'autorisation d'exploiter* *page 17*

Le sommaire de la demande reprend les principaux chapitres analysés :

LA NOTICE TECHNIQUE	PAGE 19
L'ÉTUDE D'IMPACT	PAGE 45
L'ÉTUDE DE DANGERS	PAGE153
LES ANNEXES	PAGE196

● Publication affichage et information :

L'avis d'enquête est paru :

- dans la Nouvelle République du vendredi 18 février 2022 et du lundi 07 mars 2022.
- dans l'Aurore Paysanne du vendredi 18 février 2022 et du vendredi 11 mars 2022.
- l'affichage "à la porte de la mairie" sur les communes du Blanc, de Concremiers, Pouligny-Saint-Pierre et Saint-Aigny a été vérifié par le commissaire enquêteur.

Exploitation d'une installation de stockage temporaire d'huiles usagées
sur le territoire de la commune du Blanc

- l'avis était affiché au format A1 à l'entrée du site (*Zone Industrielle des Daubourgs Allée André-Marie Ampère au Blanc*)

● Déroulement de l'enquête :

Le commissaire enquêteur a tenu cinq permanences en mairie

- pour y recueillir les observations du public ;
- le lundi 07 mars 2022 – de 09h00 à 12h00 ;
- le samedi 19 mars 2022 – de 09h00 à 12h00 ;
- le jeudi 24 mars 2022 – de 14h00 à 17h00 ;
- le mercredi 30 mars 2022 – de 14h00 à 17h00 ;
- le vendredi 8 avril 2022 – de 14h00 à 17h00.

● Réunions de travail et entretiens

Le mardi 24 février le commissaire enquêteur s'est rendu en mairie du Blanc pour y rencontrer le porteur de projet du "Groupe Picoty" ainsi que le "Cabinet Conseil Thérius" et pour visiter le site sur la zone industrielle des Daubourgs.

● Observations du public

Aucune personne n'est venue formuler d'observation ni écrite ni orale pendant le déroulement des permanences.

Aucune observation n'est parvenue par courrier électronique.

● Objectifs des travaux entrepris

La société Picoty souhaite mettre fin à un stockage de 130M³ de combustibles et carburants sur son site de la zone industrielle des Daubourgs au Blanc.

La société Picoty souhaite réutiliser ces cuves de stockage pour un stockage temporaire de regroupement avant expédition d'huiles usagées.

● Avis du commissaire enquêteur

- Les enjeux environnementaux de l'étude d'impact sont clairement identifiés, les mesures prises dans l'étude de dangers sont détaillées et bien adaptées.
- Les résumés non techniques approchent de façon intelligible les différentes thématiques rendant celles-ci accessibles et compréhensibles à la majorité du public.
- En ce qui concerne les modalités de confinement des volumes d'eau d'extinction mis en œuvre en cas de sinistre, il serait pertinent de mettre en œuvre la recommandation de l'autorité environnementale.
- Les mesures prises dans le cadre du plan de lutte contre l'incendie ainsi que l'accès au site en cas de sinistre garantissent un niveau de sécurité satisfaisant
- Le site Picoty n'est pas susceptible d'affecter les captages du Blanc et de Saint-Aigny puisque situé en de hors des périmètres de protection de ces captages. L'évaluation des risques sanitaires semble donc correctement évaluée.
- Les communes n'ont exprimé aucune réserve.
Poulligny-Saint-Pierre et Saint-Aigny ont transmis un avis favorable à la demande d'autorisation formulée par la SAS PICOTY CENTRE, Concremiers et le Blanc n'ont pas transmis d'avis.

D'autre part, à l'examen de l'ensemble des éléments il ressort :

- que le dossier présenté par la SAS PICOTY CENTRE est complet et de bonne qualité,
- que les résumés non techniques restent accessibles au plus grand nombre;

Exploitation d'une installation de stockage temporaire d'huiles usagées
sur le territoire de la commune du Blanc

- que l'étude d'impact ne fait pas ressortir de dangers particulièrement notables pour l'environnement,
- que l'étude de dangers démontre une très faible probabilité d'accidents et que les moyens appropriés sont mis en place pour assurer la maîtrise d'un tel événement,
- que l'embrassement et l'incendie des produits sur place constituent l'inquiétude principale concernant un tel site de stockage. Toutefois il faut noter que ces huiles usagées restent très difficilement inflammables.

En conséquence, dans l'ensemble, au vu de la qualité du dossier, "*certes perfectible*",
le Commissaire enquêteur émet un avis favorable,
à la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS PICOTY CENTRE
pour l'exploitation d'une installation de stockage temporaire avant expédition de
déchets de type huiles usagées sur le territoire de la commune du Blanc

LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Roland Renard



À Châteauroux, le 04 mai 2022.